

DEPARTEMENT 49 – MAINE ET LOIRE
Arrondissement d'ANGERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 049-264901992-20250929-D25_029-DE



Séance du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 septembre à 18 h 30 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Barthélemy-d'Anjou s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Président.

Présents : Dominique BREJEON, Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Daniel VICENTE, Marie-Josèphe RENIER, Ivain BIGNONET, Marie-Thérèse BURR, Eric VIAU, Eric CLABECQ, Gilles MAZA

Absents Excusés : Isabelle RAIMBAULT donne pouvoir à D. VICENTE, Françoise DHOTEL donne pouvoir à G. MAZA, Roger CHAMPION donne pouvoir à E. CLABECQ, Alain SENIOW donne pouvoir à M. GIRAULT-LOISEAU, Laurent PELLOQUIN donne pouvoir à D. BREJEON

Absents : Chrystel BERTRON, Maryline BEDUNEAU, Chantal COSNEAU,

Convocation par mail du 23/09/2025

Nombre de membres : En exercice : 17 - Présents : 9 - Votants : 14

Convention relative au fonctionnement du Point Jeunesse-Labellisation 2022-2028

Les services proposés à l'Annexe pour les 12-25 ans sont dotés d'un point Jeunesse dont la mission est de garantir une information objective, indépendante de toute influence religieuse, politique, idéologique ou commerciale auprès des jeunes.

Lors de la Commission Régionale de Développement de l'Information Jeunesse (CRDIJ) du 13/06/2022, le CCAS Village Pierre Rabhi a été labellisé « Info-Jeunes Saint-Barthélemy-d'Anjou » pour la période allant du 13/06/2022 au 13/06/2028.

Vu la délibération D22-041 en date du 04/07/2022 autorisant la signature d'une précédente convention couvrant la période 2022-2025

Etant donné que la signature n'a pu aboutir,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Mme la Vice-Présidente à signer la convention annexée à la présente délibération et les éventuels avenants.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité.

Dominique BREJEON,

Président du C.C.A.S

